

PRE CONVENTION BTS 2 – PFMP 2023-2024



**LYCEE PROFESSIONNEL
LE VERGER**

14 Rue Jean Pidoux
86100 CHATELLERAULT
Tél. : 05.49.21.88.66
Fax. : 05.49.21.06.60
Mail : ce.0861113T@ac-poitiers.fr

Professeur Référent classe :

.....

Professeur Référent étudiant :

.....

**Cadre réservée au
Lycée**

Visa DDFPT

ETUDIANT :

Nom **Prénom** **Né(e) le :**

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel domicile : Tel Portable :

Mail :

2^{ème} période (6 semaines) : du **au**

Stage permettant de réaliser « une étude et réalisation de maintenance en entreprise »

- **L'objectif est de confier l'étude et la réalisation d'un projet d'amélioration ou d'intégration d'un bien**

A l'issue de ce stage, l'étudiant devra rédaction d'un dossier d'étude et de réalisation **de 30 pages maximum**, en dehors des annexes, qui fera l'objet d'une soutenance orale pour **l'épreuve de certification « Maintenance préventive et méliorative E6 »**

A la fin du stage, l'entreprise remet à l'étudiant un certificat attestant de la présence de l'étudiant. Ce document doit, obligatoirement, être présenté pour passer l'épreuve de certification E6.

Mon projet :

ENTREPRISE, ORGANISME D'ACCUEIL :

Nom :

Adresse :

CP : Ville :

Tel : Mail :

Adresse du lieu de stage si différente :

(A compléter si changement ou si non référencé dans notre établissement)

N° Siret : N° APE :

Nom de l'assureur N° contrat

REPRESENTANT DE L'ENTREPRISE -ORGANISME D'ACCUEILMme, Mlle, M. **NOM** : **Prénom** :**Fonction** : **Tél** :**MAITRE DE STAGE (TUTEUR) SI DIFFERENT**Mme, Mlle, M. **NOM** : **Prénom** :**Fonction** : **Tél** :**Horaires de travail à compléter par l'organisme d'accueil**

	Matin	Après-midi	TOTAL
Lundi	De à	De à	
Mardi	De à	De à	
Mercredi	De à	De à	
Jeudi	De à	De à	
Vendredi	De à	De à	
Samedi	De à	De à	
TOTAL			

Durée légale du travail pour les stagiaires de - 18 ans :

- ✓ De 16 ans à moins de 18 ans
 - 8h par jour maximum et 35h par semaine. Travail de nuit interdit de 22h à 6h
- ✓ Repos hebdomadaire : 2 jours consécutifs
- ✓ Pause réglementaire : 30 minutes consécutives par tranche de 4h30 ininterrompues travaillées

Durée légale du travail pour les stagiaires de + 18 ans :

- ✓ Horaires de l'entreprise et 35h par semaine
 - ✓ Repos hebdomadaire : 2 jours consécutifs
- Le travail des élèves mineurs est interdit les jours fériés (Code du Travail - liste des jours fériés diffusés annuellement au Journal Officiel)**

TOUT CHANGEMENT D'HORAIRE DOIT ETRE SIGNALÉ À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIREL'Entreprise
Cachet, date et signatureSignature de l'élève (majeur) ou de
son représentant légal